

Novall®

Herbicide pour les cultures d'hiver de colza, moutarde et navette, les cultures de tournesol, et les cultures porte-graines mineures

Composition :400 g/L de métazachlore + 100 g/L de quinmérac

Formulation :suspension concentrée (SC)

AMM n° :9000833

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Usages autorisés :

| Cultures - (de plein champ) | Dose | Nb max d'applic.* | Stade d'applic. - DAR | ZNT aquatique (DVP) ZNT plantes non-cibles - Autres données réglementaires |
|--|-----------|--|--|--|
| Colza, moutarde, navette, lin*** - Cultures d'hiver | 1,87 L/ha | 1 tous les 3 ans pour une dose maximum de 500 g de métazachlore/ha - | Jusqu'au stade BBCH 18 - DAR F (BBCH 18) | 5 m (5 m) 5 m - Ne pas appliquer sur une parcelle comportant une bétairie référencée. Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile > ou = à 45% pour des applications sur crucifères oléagineuses |
| Tournesol | 1,87 L/ha | 1 tous les 4 ans pour une dose de métazachlore/ha comprise entre 501 et 750 g/ha | Jusqu'au stade BBCH 09** - DAR F (BBCH 09) | 20 m (20 m) 5 m - Ne pas appliquer sur une parcelle comportant une bétairie référencée |
| Cultures porte-graine mineures | | | | |
| Porte-graine : Navet | 1,5 L/ha | 1 tous les 3 ans pour une dose maximum de 500 g de métazachlore/ha - | Jusqu'au stade BBCH 18 - Non applicable | 5 m (5 m) 5 m - Ne pas appliquer sur une parcelle comportant une bétairie référencée. Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile > ou = à 45% pour des applications sur crucifères oléagineuses |
| Porte-graine : Radis, Cultures florales, chou, poireau, oignon | 1,87 L/ha | 1 tous les 4 ans pour une dose de métazachlore/ha comprise entre 501 et 750 g | | |

* Fractionnement interdit.

** Ne pas dépasser le stade BBCH 07.

*** Non recommandé en culture de lin.

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits

 **BASF**
We create chemistry

Herbicide

SPe 1: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans à la dose de 500 g de métazachlore/ha ou plus d'une fois tous les 4 ans à la dose de 750 g de métazachlore/ha.

SPe 1: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du quinmérac plus d'une fois tous les 3 ans.

SPe 2: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur une parcelle comportant une bétail référencée.

SPe 2: Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur « crucifères oléagineuses » et « porte-graine ».

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « crucifères oléagineuses » et « porte-graine ».

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour l'usage sur « tournesol ».

SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Les délais de réimplantation des cultures suivantes devront être respectés: 365 jours pour les légumes feuilles ou tiges et 120 jours pour les cultures racines et tubercules.

Equipement de Protection Individuelle

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex: procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

| Caractéristiques des EPI | PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | | | Protection du travailleur | |
|---|---|--|---|--|---------------------------|---|
| | Mélange / chargement | APPLICATION AVEC : | | Nettoyage | | |
| | | Pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas | | | | |
| | | tracteur avec cabine | tracteur sans cabine | | | |
| Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN ISO 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) |  | ✓ Réutilisables | ✓ À usage unique. Les stocker et les porter à l'extérieur de la cabine | ✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. | ✓ Réutilisables | |
| EPI Vestimentaire EPI conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 |  | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605 + A1 |  | ✓ | | | ✓ | |

Classement toxicologique

Mention d'avertissement : **Attention**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter tous risques pour la santé humaine et l'environnement



Délai de rentrée : 48 heures
 Réglementation transport ADR : classe 9 (ONU 3082)
 Conditionnement : bidon de 5 l (groupage par 4)

Les substances actives

Le **métazachlore** est une matière active découverte par le Centre Agronomique de BASF Limburgerhof. Le **métazachlore** appartient au groupe chimique des acétamides

Nom chimique : 2-chloro-N-(pyrazol-1-ylméthyl) acétate-2',6'-xylidide

Formule brute : C₁₄H₁₆ClN₃O

Masse molaire : 277,8

Le **quinmérac** est une matière active découverte par le Centre Agronomique de BASF Limburgerhof. Le **quinmérac** appartient à la famille des acides quinoléine carboxyliques

Nom chimique : acide-7-chloro-3-méthylquinolinone-8-carboxilique

Formule brute : C₁₁H₈ClNO₂

Masse molaire : 221,6

Le produit formulé : Novall

Propriétés physiques et chimiques

Densité : environ 1,15

Inflammabilité : non inflammable

Temp. limite de stockage : -5 - + 40°C

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : 4070 mg/kg

LMR européenne :

Se reporter au site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>).

Novall est un herbicide pour lutter contre les dicotylédones et les graminées dans les cultures d'hiver de colza, moutarde et navette, de tournesol et les cultures porte-graines : navet, radis, cultures florales, poireau, chou et oignon.

Intérêt du produit

Un haut niveau d'efficacité associé à un champ d'action très large.

Novall permet de résoudre un grand nombre de problématiques de désherbage graminées et dicotylédones.

Novall est efficace sur les principales dicotylédones adventices du colza, à savoir, gaillet gratteron, matricaire, véronique, capselle entre autres et sur celles du tournesol

Novall est efficace sur graminées, en particulier vulpin, pâturin et ray-grass. Son efficacité est intéressante sur repousses de céréales et folle avoine.

Souplesse en cas de destruction accidentelle de la culture

De nombreuses cultures, sont possibles en cas de retournement d'une culture de colza. (Voir la liste ci-après).

Mode d'action

Le **métazachlore** inhibe la germination des graines d'adventices (Il inhibe la division cellulaire en bloquant la synthèse des protéines). Il est également absorbé par l'axe hypocotylé et les racines de graminées et dicotylédones. Il présente une sélectivité de position. Il est classé dans le groupe 15 (anciennement K3) de la classification HRAC.

Le **quinmérac** est absorbé principalement par les racines des jeunes plantules mais aussi par les feuilles. Il est classé dans le groupe 4 (anciennement O) de la classification HRCA

Novall inhibe la germination des graines des adventices.

Champ d'activité

Champ d'activité de Novall à 1,87 L/ha sur colza d'hiver

| Efficacité | Novall - 1,87 L/ha |
|------------|---|
| 95 - 100%* | Alchémille des champs Laiteron des champs Lamier pourpre Matricaire camomille Miroir de Vénus Passerage des champs Pâturin annuel Séneçon commun Véronique des champs |
| 85-94%* | Capselle Carotte sauvage Coquelicot Gaillet gratteron Mouron des oiseaux Myosotis des champs Ray-grass Shérardie des champs Véronique de Perse Vulpie Vulpin des champs |
| 70-84%* | Scandix peigne de Vénus Torilis des champs Véronique à f.de lierre |

* Les efficacités correspondent à une moyenne issue des résultats de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement une efficacité pouvant être inférieure pour l'une ou l'autre des adventices.

Conditions d'application

COLZA D'HIVER

Novall est un herbicide de post-semis prélevée (pré-émergence) ou post-levée (post-émergence) précoce du colza. Il est efficace contre de nombreuses adventices, aussi bien dicotylédones que graminées.

SEMIS EN CONDITIONS NORMALES : application en post-semis - pré-levée

Dose en fonction du risque de salissement :

dose : 1,5 à 1,87 L/ha

⇒ **Situations de flore sensible en pression faible à modérée :**

BASF recommande l'utilisation de **Novall** seul en post-semis pré-levée

1,87 L/ha.

⇒ **Situations de flore complexe et/ou de forte pression :**

BASF recommande l'utilisation de **Novall**

dose : 1,87 L/ha

en mélange ou en programme avec les partenaires adaptés.

Qu'entend t'on par semis en conditions normales :

- semis effectué à une date habituelle pour la région, dans des conditions climatiques favorisant la levée (**sol frais**), le peuplement et l'enracinement.
- sol soigneusement préparé, non motteux.
- semis bien recouvert, à une profondeur régulière de 2 à 3 cm.

Dans ces conditions, **Novall** s'utilise en un seul passage, aussitôt après le semis (dans les 3 jours au maximum) afin de bénéficier de la fraîcheur du sol.

SEMIS EN CONDITIONS DIFFICILES :

Application en post-levée précoce.

Dose : 1,5 à 1,87 L/ha

en fonction du risque de salissement jusqu'au stade BBCH 18.

⇒ **Situations de flore sensible en pression faible à modérée :**

BASF recommande l'utilisation de **NOVALL** seul à la dose de 1,87 L/ha en post-levée précoce.

⇒ **Situations de flore complexe et/ou de forte pression :**

BASF recommande l'utilisation de **Novall** en post-levée précoce à la dose de 1,5 à 1,87 L/ha en programme ou en avec les partenaires adaptés.

Qu'entend t'on par semis en conditions difficiles :

- sol trop sec au moment du semis rendant la levée du colza et l'efficacité de l'herbicide aléatoire.
- sol caillouteux ou très motteux ne permettant pas de recouvrir correctement les graines.
- sol très battant ou très filtrant.
- fortes précipitations à craindre dans les 2 - 3 jours qui suivent le semis.
- semis tardif.

En post-levée précoce, Novall s'applique

Novall

le plus tôt possible c'est-à-dire dès que 70% des pieds de colza sont au stade cotylédons. Cela correspond au stade, « colza rayonnant » soit en moyenne 5 à 10 jours après le semis selon les conditions météorologiques.

Attention : seul le stade des adventices importe pour déterminer l'époque limite de traitement avec **Novall**. **Novall** est efficace avant leur levée ou lorsqu'elles sont les plus jeunes possibles. Dans tous les cas ne pas traiter au-delà du stade 2 feuilles des adventices.

MOUTARDE, NAVETTE à l'automne

L'autorisation d'utilisation sur la moutarde a été obtenue dans le cadre de la procédure «Usages Mineurs». Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Novall s'utilise sur moutarde d'hiver à la dose maximum de 1,87 L/ha et en respectant les mêmes recommandations d'utilisation que sur colza (voir précédemment). En sols limoneux, limiter la dose à **1,5 L/ha** de **Novall**.

dose : 1,5 à 1,87 L/ha

TOURNESOL

Novall est un herbicide de post-semis prélevée du tournesol très efficace contre de nombreuses adventices, aussi bien dicotylédones que graminées. Il est en particulier très performant sur certaines ombellifères comme l'ammi élevé, l'éthuse et la carotte sauvage.

Traiter juste après le semis sur un sol soigneusement préparé et un semis bien recouvert.

Dose d'utilisation sur tournesol, suivant le type de sol :

Ne pas utiliser en post-levée du tournesol

Lorsqu'une période de pluie est à craindre juste après le semis, traiter de préférence après le passage pluvieux, avant la levée du tournesol.

En cas de pluies abondantes après le traitement, des symptômes de phytotoxicité peuvent apparaître sous forme de tassement de végétation. Ces symptômes s'atténuent avec la croissance de la culture et n'ont pas d'incidence sur le rendement ou la qualité de la récolte.

Dose d'utilisation sur tournesol, suivant le type de sol :

| | | Taux de matière organique | |
|-----------------|------|---------------------------|----------------|
| | | >1,2% | <1,2% |
| Teneur en sable | <50% | 1,87 L/ha | 1,5 L/ha |
| | >50% | 1,5 L/ha | Non recommandé |

CULTURES PORTE-GRAINES

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « usages mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (02.41.80.91.00). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Navet porte-graine : employé en pré-levée

Dose : 1,5 L/ha

Novall constitue la base du désherbage de la culture. Il est plus largement choisi pour son très large spectre d'activité plus spécifiquement pour contrôler gailllet et /ou ombellifères.

En l'absence de toute autre possibilité il peut être envisagé d'utiliser **Novall** en post-levée à dose réduite (1 L/ha) et avant le stade 2 feuilles des adventices.

Radis, cultures florales, chou, poireau, oignon porte-graine : employé en pré-levée

Dose : 1,87 L/ha

Novall contribue au programme de désherbage de la culture, compte tenu de son large champ d'activité et plus spécifiquement pour contrôler gailllet et /ou ombellifères.

Il peut être envisagé d'utiliser **Novall** en post-levée pour les adventices tardives, avec ou sans binage mécanique, à dose réduite (1 L/ha) et avant le stade 2 feuilles des adventices.

REMARQUES

- ◆ Pour agir **Novall** demande suffisamment d'humidité après le semis.
- ◆ En application de post-levée, son activité peut-être limitée, si le sol est fermé (battance, tassement) et la pluviométrie insuffisante.

Sur le radis porte-graine, ces inconvénients sont souvent évités, en positionnant l'herbicide avant l'une des nombreuses irrigations de la culture.

Précautions d'emploi :

- ◆ Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.
- ◆ Dans les sols argileux présentant des fentes de retrait importantes, un travail superficiel du sol est nécessaire afin de limiter les écoulements rapides vers les eaux souterraines.
- ◆ L'utilisation est à éviter dans les parcelles qui présentent des zones d'infiltration rapide (autres que les bétoires référencées).
- ◆ Dans les zones karstiques, l'utilisation doit être accompagnée de mesures permettant de freiner les transferts vers les eaux souterraines (comme l'enherbement des dolines par exemple).
- ◆ Ne pas rouler après traitement
- ◆ Ne pas irriguer dans les 3 semaines qui suivent le traitement (colza, tournesol, moutarde)
- ◆ Appliquer **Novall** sur un sol soigneusement préparé et non motteux. Veiller à ce que le semis soit effectué à une profondeur régulière et suffisante (2 à 3 cm).
- ◆ Ne pas traiter en conditions météorologiques défavorables : vent, pluie, forte chaleur supérieure à 25 °C à l'ombre.
- ◆ Traiter par temps calme afin de protéger les cultures voisines.

RETOURNEMENT :

Les délais de réimplantation des cultures suivantes devront être respectés :

- ◆ 365 jours pour les légumes feuilles ou racines
- ◆ 120 jour pour les cultures racines et tubercules

COLZA

| Travail du sol | Hiver | Printemps |
|---------------------------------|-------------------------------|---|
| Labour et semis plus dense | Blé tendre Blé dur Orge | Blé tendre Orge Luzerne |
| Quel que soit le travail du sol | | Colza de printemps Maïs Pois Sorgho Lin oléagineux Lin fibre Tournesol Soja Et après un délai de 120 jours : Betterave Pomme de terre |

Cultures de remplacement possible en cas de retournement d'un colza :

En cas de destruction accidentelle de la culture (accident climatique, dégâts de ravageurs,...), la plupart des cultures (à l'exception du ray-grass) peuvent être réensemencées :

Après un bon labour et à condition de semer un peu plus dense :

TOURNESOL

En cas de retournement du tournesol dû à une cause accidentelle (gel, limaces...), il est possible d'implanter une culture de tournesol, maïs ou soja après un travail du sol sur 10 à 15 cm.

ROTATION :

COLZA - TOURNESOL

Dans le cadre de la rotation toutes les cultures sont possibles.

Les délais de réimplantation des cultures suivantes devront être respectés :

- ◆ 365 jours pour les légumes feuilles ou racines
- ◆ 120 jour pour les cultures racines et tubercules

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de **Novall** avant verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Après l'utilisation du produit : Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. Précautions générales d'emploi.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à

Novall

l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF

BASF France S.A.S. - Division Agro
21, Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tél. 04 72 32 45 45

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

| | | | |
|---------------------------|------------------|------|----------------------------|
| | H341, H351, H371 | H373 | H361d, H361fd, H361f, H362 |
| H341, H351, H371 | | | |
| H373 | | | |
| H361d, 361fd, H361f, H362 | | | |

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI